



**BCCA**

— BCCA —

# DECLARATION DE VALIDITE

## Soudeur de membranes

Nom de l'entreprise

**D.E.C.**

**Scheldedijk 30 , Haven 1025**

Cette déclaration de validité confirme que

**Monsieur Bjorn Van der Velpen**

exécute régulièrement les travaux pour lesquels le certificat « Soudeur de membranes » n°

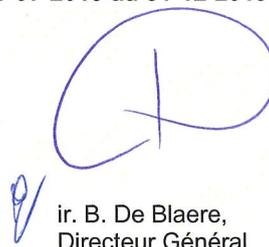
**BP-802-1011-64**

est d'application, et qu'il fait preuve de compétence professionnelle.

Cette déclaration est établie deux fois par an par BCCA et constitue ensemble avec le certificat la preuve de certification du soudeur. Une déclaration de validité n'est délivrée que si dans la période précédente (de maximum six mois) il a été démontré, sur base d'une surveillance, que toutes les exigences de la convention sont rencontrées.

**N° déclaration de validité BP-802-1011-64 | Valable du 01-07-2019 au 31-12-2019**

Délivrée à Bruxelles, le 21 juin 2019.



ir. B. De Blaere,  
Directeur Général